

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 63 (1966)
Heft: 11

Rubrik: Variétés ; Boîte aux lettres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Souvent leurs feuilles possèdent un organe fonctionnant comme l'estomac : constitué d'innombrables glandes, cet organe sécrète des enzymes très semblables à ceux qui se trouvent dans l'estomac des animaux, et adaptés à l'assimilation complète de la viande.

G. C.

TRIBUNE LIBRE

Fête des vendanges, Morges 1966

L'apiculture était présente !

Les collègues, qui étaient au nombre des quelque 70 000 spectateurs auront été agréablement surpris de voir, au milieu de tant de groupes glorifiant la vigne, la terre et la forêt, et sous le thème : « La Ruche bourdonne », une très jolie réalisation à la gloire de l'apiculture due à un collègue aussi modeste que dévoué et désintéressé, notre ami Auguste Falcy, de Prangins près Nyon.

A une époque où dans la plupart des manifestations de ce genre l'apiculture brille régulièrement par son absence, n'est-il pas réconfortant de voir un collègue relever courageusement le gant ?

Que l'on nous permette une suggestion : cet exemple ne pourrait-il pas être repris, d'une façon officielle, et puisqu'il s'agit de manifestations régionales ou cantonales, par les sections ou mieux, par les fédérations cantonales intéressées ?

En attendant, et au nom de tous tes collègues, nous te disons, cher ami Auguste : bravo et surtout merci !

E. B.

Variétés

L'ORIGINE D'UNE SUPERSTITION

L'abeille était un des insectes vénérés par les Anciens. De vieux dictons concernant les abeilles subsistent encore de nos jours, ayant été transmis de génération en génération. L'un d'eux dit : « N'oubliez pas de le dire aux abeilles. » Cette expression est fondée sur la croyance selon laquelle les abeilles sont des protectrices et les amies de la famille. Puisqu'on les regardait comme des membres de la famille, on partageait avec elles les joies et les

peines familiales. On leur attribuait des pouvoirs surnaturels, c'est pourquoi on leur faisait part des décès survenus dans la famille. Les oublier, c'était encourir leur colère, alors elles n'accordaient plus leur bénédiction, Quantité de dictons de ce genre ont leur origine dans la superstition.

Tiré du journal « Réveillez-vous » par *U. Torche*.

BOITE AUX LETTRES

On nous prie d'insérer :

INSTITUTION POUR L'OCTROI D'ALLOCATIONS AU MARIAGE

A DES EMPLOYÉS AGRICOLES

Fonder un foyer, avoir son petit logement bien à soi, c'est le rêve de tous les jeunes gens et jeunes filles, qu'ils habitent la ville ou la campagne, et même s'ils sont employés dans l'agriculture.

Pourquoi l'employé agricole n'aurait-il pas le droit de fonder une famille ?

Souvent son salaire et ses maigres économies ne le lui permettent pas, d'autant plus que, dans de nombreux cas, il doit entretenir ses vieux parents ou des frères et sœurs orphelins.

Fondée en 1941 par l'Union suisse des paysans et la Société d'utilité publique, en collaboration avec d'autres organisations, l'Institution pour l'octroi d'allocations au mariage à des employés agricoles a pour tâche d'aider les jeunes employés agricoles à fonder un foyer en leur remettant un cadeau qui complétera leur trousseau. Ils reçoivent en général le linge de ménage, des couvertures de laine, des meubles pour la chambre de famille ou pour la cuisine, des lits, des machines à coudre, etc., selon les désirs qu'ils ont exprimés. La valeur de l'allocation ne dépasse pas 800 francs. En choisissant les meubles ou le linge, l'Institution cherche à favoriser un style simple et pratique qui cadre bien avec le milieu campagnard.

Ont droit à une allocation les employés agricoles qui s'engagent à rester encore 5 ans dans l'agriculture après leur mariage. Les demandes doivent être présentées au plus tard une année après le mariage. L'Institution a déjà octroyé des centaines d'allocations à des jeunes employés qui vraiment le méritaient : Jacques a reçu le buffet de cuisine, la table et les tabourets ; Pierre a préféré recevoir les lits tandis que Véréne — la fiancée de Jean — est enchantée de l'armoire garnie de linge. Il est évident que cette aide ne supprime pas d'un coup tous les soucis, cependant l'Institution a certainement contribué dans bien des cas à conserver à l'agriculture une main-d'œuvre qualifiée ; son activité mérite donc d'être soutenue.

Les jeunes employés agricoles qui désirent bénéficier de l'aide de l'Institution peuvent s'adresser au **Secrétariat des paysans suisses, à Brugg**.